

Retirer une carte de séjour de 10 ans

Par haithem, le 08/08/2009 à 16:02

bonjour,

je suis actuellement marié depuis 2 ans avec une magrébienne, mon mariage a été fait au maroc. Puis, je l'ait fait venir, en france, avec le regroupement famailliale avec son fils de son premier mariage.

depuis, qu'elle en france: elle souhaite qu'une chose me quitter pour vivre seule avec son fils. je me suis fait avoir, elle a trahi ma confiance.

Pourrait-je savoir s'il était possible de lui retirer sa carte de séjour de 10 ans ?

cordialement

Par ayrad, le 07/04/2010 à 16:40

selem mon frere c vous ete un vrai musulman quand on donne quelque chose a notre famme il faut pas vanger lesse la partir et toi allah il te donne mieux et c tout merci